DIPE

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE Rentrée scolaire 2022

Barème indicatif

1. ÉLÉMENTS LIÉS À LA CARRIÈRE

Eléments	barème		
Echelon au 31/08/2021	 1er au 3ème 4ème 7 points 5ème 8 points 6ème 9 points 7ème 10 points 8ème 11 points 9ème 12 points 10ème 13 points 11ème 14 points Hors classe Classe exceptionnelle 16 points 		
Affectation consécutive en établissement relevant de l'éducation prioritaire REP/REP +	 3 ans : 5 points 6 ans : 10 points 9 ans et plus : 15 points Affectation actuelle depuis au moins 3 années consécutives dans un ou plusieurs établissements relevant de l'éducation prioritaire. Seules sont prises en compte les années scolaires au cours desquelles l'agent aura exercé des services correspondant au moins à un mi-temps et à une période de 6 mois répartis sur l'année. Les années effectuées en REP – REP+ dans une autre académie si elles précèdent immédiatement l'affectation actuelle en éducation prioritaire dans l'académie de Lyon, sont prises en compte dès lors qu'elles sont justifiées (voir annexe 2). Les périodes de congés (longue durée, parental) si elles sont de 6 mois ou plus, suspendent le décompte de la période à retenir pour le calcul de la bonification. Cette bonification est accordée dans les mêmes conditions aux TZR.		
Dynamique de réussite au 01/09/2021	 Admissibilité(s) de moins de 4 ans, au concours préparé dans un corps de catégorie A équivalent ou supérieur : 4 points 		

2. ÉLÉMENTS LIÉS À l'ANTÉRIORITÉ DE LA DEMANDE

Eléments	barème	
Demandes antérieures non satisfaites	 1 demande : 5 points 2 demandes : 10 points 3 demandes : 15 points 4 demandes et plus : 20 points 	

3. ÉLÉMENTS LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE

Eléments	barème		
Enfants de moins de 8 ans au 01/09/2022 Et enfants à naître	1 enfant2 enfants3 enfants4 enfants et plus	: 5 points : 5,1 points : 5.2 points : 5,3 points	